



Comité de l'environnement et du changement climatique

Procès-verbal

N° de la réunion : 7
Date : le mardi 17 octobre 2023
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : **Président : Shawn Menard, conseiller, Vice-présidente : Marty Carr, conseillère, Riley Brockington, conseiller, David Brown, conseiller, Cathy Curry, conseillère, Sean Devine, conseiller, David Hill, conseiller, Theresa Kavanagh, conseillère, Rawlson King, conseiller, Matt Luloff, conseiller, Tim Tierney, conseiller**

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le mercredi 25 octobre 2023 dans le rapport 7 du Comité de l'environnement et du changement climatique.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, était le lundi 16 octobre 2023, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, était le mardi 17 octobre 2023, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 6 du CECC - Le mardi 19 septembre 2023

Adopté

4. Présentations

4.1 Motion - Service Line Warranties of Canada – Prochaines étapes

Dossier : ACS2023-OCC-CCS-0143 – À l'échelle de la ville

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande au Conseil de :

1. **demander au personnel de communiquer avec SLWC avant le deuxième trimestre de 2024 pour négocier une modification de l'entente afin d'interdire tout autre publipostage adressé aux résidents pendant la durée de l'entente, et dans le cas où la négociation échoue, de mettre un terme à l'entente pour des raisons de commodité, conformément aux conditions de l'entente;**
2. **approuvé que l'entente ne soit pas renouvelée après son expiration en 2027 même si elle est adéquatement modifiée selon ce qui est indiqué ici;**
3. **approuvé que la Ville entreprenne une campagne de sensibilisation pour informer les résidents des options qui leur sont offertes pour protéger les portions privées des conduites**

d'eau et d'égout, qui relèvent de la responsabilité exclusive des résidents;

4. **approuvé que l'information communiquée établisse une distinction entre les options qui peuvent réparer les dommages causés à la propriété à la suite d'un refoulement d'égout lié aux nouveaux événements de fortes pluies, qui ne sont pas couverts par SLWC, en comparaison avec les problèmes dans les conduites privées causés par l'usure normale.**

Adopté

À la réunion du Comité de l'environnement et du changement climatique du mardi 19 septembre 2023, le président Menard a cédé la présidence pour présenter une motion recommandant que le Comité se penche sur l'entente avec Service Line Warranties of Canada (SLWC) à sa réunion du mardi 17 octobre 2023 et que le personnel soit autorisé à y faire une mise à jour verbale sur le programme.

À la réunion du 17 octobre, M^{me} Marilyn Journaux, directrice, Services linéaires d'eau et à la clientèle, Direction générale des services d'infrastructure et d'eau (DGSIE), présente M. Brian Simpson, gestionnaire, Direction des services à la clientèle des services d'eau, DGSIE, qui fait une présentation résumant le programme. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Avant d'accueillir les intervenantes et intervenants, le conseiller Luloff présente la motion suivante au nom du président Menard :

Modification : Motion ECCC 2023-07-01

Proposée par M. Luloff

ATTENDU QUE le personnel municipal a préparé le rapport sur le Programme d'installation de dispositifs protecteurs sanitaires résidentiels (ACS2016-COS-ESD-0006), approuvé par le Comité de l'environnement le 16 février 2016 et par le Conseil le 24 février 2016; et

ATTENDU QU'il était recommandé dans le rapport de déléguer au personnel municipal le pouvoir d'exécuter le programme Service Line Warranties of Canada (SLWC) à Ottawa et d'autoriser

l'utilisation du logo de la Ville dans les documents d'information de SLWC concernant le programme; et

ATTENDU QUE, dès le lancement du programme au premier trimestre de 2021, bon nombre de résidents ayant reçu le publipostage de SLWC ont écrit aux membres du Conseil ou exprimé des réserves dans les médias sociaux concernant la forme et le contenu de ces communications, l'utilisation du logo de la Ville et l'incertitude entourant le rôle de la municipalité dans l'exécution du programme; et

ATTENDU QUE le Conseil a ensuite adopté une motion demandant au personnel de préparer des documents de communication décrivant clairement le programme SLWC; a soumis les produits de communication suivants de SLWC à un examen et aux commentaires des conseillers pour une période de 10 jours; et a demandé au personnel d'entreprendre l'examen du programme et de rendre compte au Conseil de ses résultats et suggestions; et

ATTENDU QUE le récent publipostage de SLWC aux résidents a soulevé les mêmes questions de la part du public concernant le rôle de la Ville dans les activités de SLWC; et

ATTENDU QUE l'entente entre la Ville et SLWC permet à SLWC de promouvoir son programme par publipostage; et

ATTENDU QUE l'entente prend fin le 3 septembre 2027, mais peut être résiliée pour des raisons de commodité par l'une ou l'autre partie sous réserve de 30 jours civils de préavis;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, sur recommandation du Comité de l'environnement et du changement climatique, le Conseil demande au personnel de communiquer avec SLWC avant le deuxième trimestre de 2024 pour négocier une modification de l'entente afin d'interdire tout autre publipostage adressé aux résidents pendant la durée de l'entente, et dans le cas où la négociation échoue, de mettre un terme à l'entente pour des raisons de commodité, conformément aux conditions de l'entente;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'entente ne soit pas renouvelée après son expiration en 2027 même si elle est adéquatement modifiée selon ce qui est indiqué ici;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Ville entreprenne une campagne de sensibilisation pour informer les résidents des options qui leur sont offertes pour protéger les portions privées des conduites d'eau et d'égout, qui relèvent de la responsabilité exclusive des résidents;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'information communiquée établisse une distinction entre les options qui peuvent réparer les dommages causés à la propriété à la suite d'un refoulement d'égout lié aux nouveaux événements de fortes pluies, qui ne sont pas couverts par SLWC, en comparaison avec les problèmes dans les conduites privées causés par l'usure normale.

Le Comité reçoit ensuite les intervenantes et intervenants du public suivants :

- M. Don Asquin+;
- M. Mike Van Horne, directeur général, Service Line Warranties of Canada;
- M^{me} Angela Keller-Herzog+, présidente, Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES);
- M^{me} Carol McLeod* (en raison de difficultés techniques, M^{me} McLeod n'a pu faire sa présentation; elle a cependant été informée qu'elle pouvait soumettre ses commentaires par écrit sur ce point avant que le Conseil l'examine, le mercredi 25 octobre 2023).

Le Comité a également reçu une communication écrite de M. Peter Sherhols*.

[+ Les diaporamas sont conservés au greffe municipal.]

[Les personnes et les groupes dont le nom est marqué d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou courriel; leurs commentaires et présentations sont conservés au greffe municipal.]*

Après la période de questions aux intervenantes et intervenants et au personnel, et au terme des délibérations du Comité, la motion ECCC 2023-07-01 est présentée au Comité et ADOPTÉE, avec la directive au personnel suivante :

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande que le Conseil :

1. **demande au personnel de communiquer avec SLWC avant le deuxième trimestre de 2024 pour négocier une modification de**

l'entente afin d'interdire tout autre publipostage adressé aux résidents pendant la durée de l'entente, et dans le cas où la négociation échoue, de mettre un terme à l'entente pour des raisons de commodité, conformément aux conditions de l'entente;

- 2. approuve que l'entente ne soit pas renouvelée après son expiration en 2027 même si elle est adéquatement modifiée selon ce qui est indiqué ici;**
- 3. approuve que la Ville entreprenne une campagne de sensibilisation pour informer les résidents des options qui leur sont offertes pour protéger les portions privées des conduites d'eau et d'égout, qui relèvent de la responsabilité exclusive des résidents;**
- 4. approuve que l'information communiquée établisse une distinction entre les options qui peuvent réparer les dommages causés à la propriété à la suite d'un refoulement d'égout lié aux nouveaux événements de fortes pluies, qui ne sont pas couverts par SLWC, en comparaison avec les problèmes dans les conduites privées causés par l'usure normale.**

Adopté

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL (conseiller R. King)

Qu'il soit demandé au personnel de consulter les membres du Conseil avant la mise en ligne de toute publicité concernant le programme de Service Line Warranties of Canada et de leur communiquer, chaque année, les résultats d'une évaluation indépendante sur la satisfaction de la clientèle à l'égard dudit programme.

5. Direction générale des services d'infrastructure et d'eau

5.1 Pétition des résidents pour que l'on installe, à titre de projet d'amélioration locale, un égout sanitaire place Taunton.

Dossier : ACS2023-IWS-AM-0003 – Beacon Hill-Cyrville (quartier 11)

Recommandation(s) du rapport

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande au Conseil d'approuver la version provisoire du Règlement selon les modalités générales exposées dans le document ci-joint (document 3) afin de procéder à la construction du prolongement du réseau d'égout sanitaire de la place Taunton en tant que travaux d'amélioration locale demandés, conformément à la répartition des coûts décrite dans le présent rapport.

Adopté

M. Scott Laberge, gestionnaire, Direction de la gestion des actifs linéaires, Direction générale des services d'infrastructure et d'eau (DGSIE), et M^{me} Meagan Wheeler Cuddihy, gestionnaire de programme, Planification des immobilisations et gestion stratégique des actifs, DGSIE, font un bref survol du rapport. M^e Tim Marc, conseiller juridique principal, Direction du droit immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement, Bureau du greffier municipal, est aussi présent pour répondre aux questions.

Le Comité reçoit ensuite les intervenantes et intervenants suivants :

- **M^{me} Joyce MacKenzie* et M. Andrew MacKenzie;**
- **M^{me} Christine Prior* et M. Albert Zondervan.**

[Les personnes et les groupes dont le nom est marqué d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou courriel; leurs commentaires et présentations sont conservés au greffe municipal.]*

Après de la période de questions aux intervenantes et intervenants et au personnel, et au terme des délibérations du Comité, la recommandation du rapport est présentée au Comité et ADOPTÉE telle quelle.

6. Articles des conseillers

6.1 Motion - Conseiller S. Menard - Arbre commémoratif dans le parc de la Capitale

Dossier : ACS2023-OCC-CCS-0124 – Capitale (17)

Recommandation(s) du rapport

ATTENDU QU'en septembre 2022, Martha Bowers, résidente d'Ottawa, a célébré la naissance de sa première petite-fille et a demandé qu'un arbre commémoratif soit planté en son nom;

ATTENDU QUE cette commémoration ne relève pas du mandat du Programme d'arbres commémoratifs de la Ville, qui aide les familles ou les groupes qui souhaitent faire planter un arbre dans un parc de la Ville en souvenir ou en commémoration d'un être cher décédé;

ATTENDU QUE le coût financier de l'arbre commémoratif et de la plaque qui l'accompagne sera pris en charge par la demandeuse, Mme Martha Bowers;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve l'installation d'un arbre commémoratif et d'une plaque dans le parc de la Capitale pour souligner la naissance de la petite-fille de Mme Martha Bowers;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE tous les coûts associés à l'arbre et à la plaque soient financés par la demandeuse;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les Travaux publics, Entretien des parcs, et les Services forestiers installeront au sol l'habituelle plaque municipale de granit poli noir pour marquer l'emplacement;

PAR CONSÉQUENT, IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'il soit inscrit sur la plaque, en anglais et en français, « Cet arbre a été planté en l'honneur de Myla Kamala Hooper Krishnan ».

Adopté

7. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

8. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

8.1 Enbridge – Entretien du boulevard St-Laurent

Le conseiller T. Tierney a soumis la motion suivante pour considération par le Comité lors de sa réunion du mardi 21 novembre 2023.

Soumis par le conseiller T. Tierney :

Attendu que le pipeline d'Enbridge, long de 21 km, est une infrastructure vieillissante qui nécessite des travaux d'entretien; et

Attendu que le pipeline du boulevard St-Laurent constitue un élément essentiel du réseau de distribution de gaz naturel d'Enbridge, lequel approvisionne directement et indirectement environ 165 000 clients dans les régions d'Ottawa et de Gatineau, dont certains fournisseurs de services essentiels (hôpitaux, édifices fédéraux, logements sociaux et de ménages à faibles revenus, etc.) qui doivent pouvoir compter sur une source d'énergie fiable pour mener leurs activités quotidiennes; et

Attendu que tout problème d'envergure pourrait causer un bris du pipeline, ce qui pourrait compromettre ou interrompre l'approvisionnement en gaz; et

Attendu qu'Enbridge a sollicité la Commission de l'énergie de l'Ontario, mais que sa première demande a été rejetée d'après l'information fournie par la Ville d'Ottawa;

Attendu que les conseillères Carr et Plante et les conseillers King et Tierney, dont les quartiers sont concernés, craignent grandement que la deuxième demande d'Enbridge à la Commission de l'énergie de l'Ontario se solde par la même décision en raison des renseignements déjà fournis par la Ville;

Par conséquent, il est résolu que ces renseignements soient radiés du dossier;

Il est en outre résolu que le Conseil municipal d'Ottawa appuie la demande d'Enbridge Gas concernant l'entretien des 21 kilomètres du pipeline du boulevard St-Laurent.

9. Demandes de renseignements

9.1 Pollinisateurs sur les abribus

Soumis par le conseiller D. Hill :

Des municipalités de partout au monde, y compris de petites municipalités comme le comté de Lanark et Kemptville, s'activent pour protéger l'environnement dans leur région en installant des pollinisateurs sur les infrastructures municipales, notamment des abribus.

Afin de déterminer si un projet pilote sur l'installation de pollinisateurs sur les abribus serait viable, le personnel pourrait-il répondre aux questions suivantes :à

1. La Ville a-t-elle déjà exploré ce genre de programme auparavant?
Dans l'affirmative, quelles en ont été les constatations?
2. Si l'on examine les programmes mis en place dans le comté de Lanark et Kemptville, quels avantages et quels risques le personnel peut-il relever de tels programmes?
3. Quel serait le coût anticipé pour la mise en place d'un projet pilote pour ce genre de programme sur 1 ou 2 abribus dont l'installation ou la modernisation est déjà prévue au cours de la période de 2024 à 2026?

10. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 13.

Prochaine réunion - le mardi 21 novembre 2023.

Original à être signé par
C. Zwierzchowsk, Coordonnateur
du comité

Original à être signé par
Conseiller S. Menard, Président